

MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE**Délibération du Conseil Municipal
N°2022- 001****Annule et remplace pour erreur matérielle
EQUIPEMENT SPORTIF : DIVERSIFIER L'OFFRE « JEUNE » :
CREATION D'UN SKATEPARK**

Séance du : 28 Janvier 2022

Date de convocation : 24 Janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-huit janvier, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents ou représentés : 9

Nombre de votes : 9

Présents : PIC Jean-Pierre, SIONNET Philippe, PIQUEMAL Michel, MATHON Sylvie, GILBERT Hervé, FERRIER Stéphane, FAUST Alain, SIONNET Anthony

Pouvoir de : FERRIER Nathalie à FERRIER Stéphane,

Absent : ONOL LANG Per, FERRIER Nathalie, JACOB Roland,

Secrétaire de séance élu : PIQUEMAL Michel

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

La mutation des modes de pratiques sportives, caractérisée par la montée en puissance des disciplines en accès libre comme le skateboard et la trottinette dans l'espace urbain, invite la commune à accompagner ces évolutions, dans les meilleures conditions de sécurité possibles et avec le souci d'un maillage cohérent en matière d'équipements sportifs de proximité. A ce jour, la commune ne dispose pas de structure à destination des pratiquants de « glisses urbaines », que ce soit pour les utilisateurs de skateboard, de trottinette, de roller ou de vélo. Les « jeunes » sportifs de la commune adhèrent à ces nouvelles pratiques, complémentaires des pratiques « de pleine air » qu'ils pratiquent à La Grave. Le choix d'un tel équipement répond à des besoins sociaux, éducatifs, culturels, et à une diversification sportive. Ainsi, la commune envisage la construction d'un skate-park :

Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à :

- Etude de faisabilité = 6195.00 € HT

- Skatepark = 115500.00 € HT

Soit 121 195.00 € HT

Plan de financement prévisionnel :

Agence National du Sport (ANS) Programme des équipements sportifs de proximité	80%	97 356.00 €
AUTOFINANCEMENT Communal	20%	24 239.00 €
TOTAL		121 695.00 € HT

Le Conseil Municipal,

- Approuve le projet ;
- Approuve le plan de financement prévisionnel des travaux du projet;
- S'engage à respecter le code des marchés publics.
- S'engage à mettre à disposition gracieuse de l'ensemble des équipements sportifs de la collectivité au profit des usagers (habitants, visiteurs, clubs, écoles ...),
- Donne mandat à Mr Jean-Pierre PIC, Maire de la commune, ou à un adjoint, pour instruire le dossier et entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement du projet.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Pierre PIC

Date dépôt Préfecture :

Date affichage :

